

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU SEPT FÉVRIER DEUX MIL DIX-NEUF

L'An deux mil dix-neuf le sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30/01/2019, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Jean-Serge HURTEVENT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Serge HURTEVENT – Anne-Sophie FERNANDES – Daniel JAVELOT – Marc BADILLER – Samira SALHI-JOLIT – Pascal VISCIERE – Jean-Pierre HARDOUIN – Jean-Claude MENEAU – Adèle DENIS – Martine LÉON – Elisabeth CHAUBET – Sophie BABIN – Ingrid MOIRET – Damien VANWATERLOO – Fabien BARREAU – Elodie ROUSSEAU.
Formant la majorité des membres en exercice

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Fabien BARREAU.

LE COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DE CONSEIL DU 10 JANVIER 2019 est approuvé.

Martine LÉON précise que l'Association des Vitraux avait bien voté sa dissolution et qu'il restait au Président de procéder aux formalités administratives.

I – ACQUISITIONS TERRAINS ZV 249 ET ZK 198

Monsieur JAVELOT informe les membres du Conseil que lors de la mise en œuvre du Chemin de la Brosse, il y a quelques décennies, des bandes de terrains avaient été réservées en vue de son élargissement. Les années ont passé sans que les formalités administratives aient été réalisées. Profitant des travaux d'extension des réseaux assainissement et eaux pluviales et de revêtement, il paraît judicieux d'y remédier en faisant l'acquisition de la parcelle ZV 249 de 96 ca cédée à l'euro symbolique.

Par ailleurs, impasse des vallées le propriétaire de la parcelle ZK 198 de 11 ca a accepté de la céder pour 500 €. Pour rappel, cette bande de terrain a servi à élargir la zone de retournement pour le camion de ramassage des ordures ménagères Impasse des Vallées.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'acquisition des parcelles ZV 249 à l'euro symbolique et ZK 198 pour 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (16 pour) ;

APPROUVE l'acquisition des parcelles ZK 198 d'un montant de 500 € et ZV 249 à 1€.

INSCRIRA les crédits nécessaires à la dépense au Budget Primitif 2019,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ces acquisitions.

N° 2019-008 Publiée le 08/02/2019 reçue en Préfecture le :09/02/2019
--

II CCTVI - CONVENTION COGESTION MULTI-ACCUEIL

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention à signer avec la CCTVI pour la mise à disposition du Multi-Accueil situé, 1 Allée Buissonnière.

Pour une bonne organisation des services et dans un souci de mutualisation des moyens, la Commune de CHEILLÉ prend en charge les coûts de fonctionnement de la chaufferie et des abords de l'établissement. Elle percevra chaque année une somme forfaitaire

évaluée à 4 000 € (chauffage : 2 500 € entretien abords : 1 500 €), qui sera revalorisée annuellement en fonction de l'évolution de l'indice des loyers commerciaux du mois de septembre n-1 à compter du 1^{er} janvier 2020. A titre dérogatoire, la participation financière 2017 et 2018 sera versée sur l'exercice 2019.

La durée de cette convention est liée à la durée d'exercice de la compétence par la CCTVI.

Après délibéré unanime (16 pour) le Conseil Municipal ;
ACCEPTE les termes de cette convention,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la CCTVI.

N° 2019-009 Publiée le 08/02/2019 reçue en Préfecture le : 09/02/2019

III – BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

dressé par Madame LIMET, Receveur

Le Conseil Municipal ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Par un vote unanime (16 pour) ;

APPROUVE que le compte de gestion du Budget EAU-ASSAINISSEMENT dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2019-010 Publiée le 08/02/2019 reçue en Préfecture le : 09/02/2019

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif du Service EAU-ASSAINISSEMENT 2018.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et le Compte de Gestion de l'exercice considéré ;

Sous la présidence de Jean-Claude MENEAU, **DÉLIBÈRE** par un vote unanime (15 pour) ;

1° **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		493 665,86		178 574,76		672 240,62
Opérations de l'exercice	224 100,45	412 081,61	265 338,07	159 355,60	489 438,52	571 437,21
TOTAUX	224 100,45	905 747,47	265 338,07	337 930,36	489 438,52	1 243 677,83
Résultat de clôture		187 981,16	105 982,47			
Restes à Réaliser			433 656,58	150 819,00	433 656,48	150 819,00
TOTAUX CUMULES	224 100,45	905 747,47	698 994,65	488 749,36	923 095,10	1 394 496,83
RESULTATS DEFINITIFS		681 647,02	210 245,29			471 401,73

2° **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

4° **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

N° 2019-011 Publiée le 08/02/2019 reçue en Préfecture le : 09/02/2019

IV – RÉHABILITATION SALLE ASSOCIATIVE DU BOURG – AVENANTS LOTS 6 ET 7 - DÉCISION DU MAIRE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014-037 en date du 09 avril 2014, qui en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget. Montant maxi défini par le Conseil à 5 000 € ».

Monsieur Jean-Serge HURTEVENT, Maire de la Commune de CHEILLÉ a usé de cette délégation pour le marché de réhabilitation de la salle associative au Bourg

Lots - désignation	Montant initial	Avenant n°	Montant avenant	Montant final
6 - électricité	12 449,42	1	105,06	12 554,48
6 - électricité	12 554,48	2	980,00	13 534,48
7 – Plomberie sanitaire	6 460,00	1	550,00	7 010,00

N° 2019-012 Publiée le 08/02/2019 reçue en Préfecture le : 09/02/2019

V – PROJET D'ARRÊTÉ D'ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET PLANTATIONS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que suite aux questionnements d'un administré concernant sa responsabilité sur l'entretien des trottoirs situés devant chez lui et après à recherches, il s'avère que le Maire doit prendre un arrêté spécifiant les tâches qui incombent aux riverains.

Le Conseil demande à étudier ce projet d'arrêté et en débattera le mois prochain.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal décide de délibérer sur les points suivants non inscrits à l'ordre du jour.

1 – Circuit des Caves – Demande de subvention LEADER

Madame FERNANDES présente au Conseil Municipal le plan de financement définitif du circuit des caves, pour être subventionné au titre du programme leader (laissant un minimum de 20% d'autofinancement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 pour) ;

APPROUVE le projet présenté qui annule et remplace la délibération n° 2018-116-1

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé

APPROUVE le plan de financement suivant :

	Dépenses H.T.	Recettes H.T.
Dépenses d'investissement	6 847,84	
Dépenses de fonctionnement	1 343,00	
Fonctionnement coût indirect (15%)	201,45	
Fonds de Concours CCTVI (41,70 %)		3 500,00
LEADER (38,30 %)		3 213,93
Autofinancement		1 678,46
TOTAL	8 392,29	8 392,29

N° 2019-013 Publiée le 08/02/2019 reçue en Préfecture le : 09/02/2019

2 – Vente tonne à lisier

Madame FERNANDES annonce qu'elle a trouvé acquéreur pour la tonne à lisier pour un montant de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, après délibéré unanime (16 pour) ;

ACCEPTE de céder la tonne à lisier à 1000 € à Madame GULSEN Mélia,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement de cette somme.

N° 2019-014 Publiée le 08/02/2019 reçue en Préfecture le : 09/02/2019

3 – SIEIL – Compétence éclairage public – Adhésion de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire

Monsieur le Maire expose que ;

- le Comité syndical du SIEIL a approuvé, par délibération n°, l'adhésion de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire à la compétence « Eclairage public ».
- la mise à jour de la liste des membres adhérents au SIEIL, annexée à ses statuts, est donc nécessaire.

- en application de l'article L 5211-18 et suivants du CGCT, chaque Collectivité adhérente au SIEIL doit se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire à la compétence « Eclairage public » du SIEIL et par conséquent sur la modification de la liste annexée à ses statuts.

Le Conseil municipal,

Vu les statuts du SIEIL et la liste des membres annexée à ceux-ci,

Vu la délibération du Comité syndical du SIEIL n° 2018-84 du 11/12/2018,

Après délibération unanime (16 pour) ;

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire à la compétence « Eclairage public » du SIEIL.

N° 2019-015 Publiée le 08/02/2019 reçue en Préfecture le : 09/02/2019

INFORMATIONS

Commission Finances le 05 Mars 2019 à 20h00

Commission Associations-Culture le 08 Mars à 20h00 avec les Associations

Commission Personnel le 28 Février 2019 à partir de 13h30 (entretiens pros)

Réunions Publiques concernant la Traversée d'Agglomération :

- 27 Février 2019 à 19h30 avec les Commerçants
- 27 Février 2019 à 20h30 avec les riverains et administrés

TOUR DE TABLE

Daniel JAVELOT informe le Conseil Municipal que suite à la coupure d'eau prévue dans la nuit du 30 au 31 Janvier, une grosse fuite s'est déclarée le 1^{er} Février. Grâce aux travaux de sectorisation, VEOLIA a pu la découvrir dans le terrain en friche à l'entrée de la déviation. La réparation s'est achevée vers 1h00 du matin, mais les réseaux n'ont pas été purgés immédiatement ce qui a entraîné un manque d'eau le samedi matin. Il rappelle que lorsqu'il y a une fuite il faut ensuite ouvrir les robinets les plus hauts puis les plus bas et laisser couler afin de chasser l'air accumulé dans les canalisations de son habitation.

Samira SALHI-JOLIT annonce que le permis de construire de l'épicerie a été signé et qu'elle attend le Dossier de Consultation des Entreprises pour demain.

Jean-Pierre HARDOUIN signale qu'il faut prévoir des réparations sur le tractopelle car on va en avoir besoin pour les travaux d'entretien de la piste cyclable.

Par ailleurs, une rambarde du ponceau de la piste cyclable a disparu. Pascal VISCIERE explique que c'est le débardeur qui se permet de démonter le garde-corps, pour franchir le cours d'eau (roulant à moitié sur le ponceau et à moitié sur des traverses) tout ça sans prévenir la Mairie. *Recontacter le débardeur afin qu'il remette tout en place et demande la permission en mairie.*

Sophie BABIN

- annonce l'Assemblée Générale des Cheillennes, le 1^{er} Mars à 19h00.

- demande comment récupérer les barnums pour la brocante ? *Ce sont les employés municipaux qui le font, car c'est la Commune qui les réserve.*

- signale des trous à la Baillère après chez elle

Damien VANWATERLOO

- avertit qu'une grille d'avaloir s'est affaissée au 89 rue de Chinon

- demande un panneau directionnel pour le « rond-point » au bout de l'Allée des Cormiers car les gens tournent à contre-sens.

Jean-Claude MENEAU :

- a assisté à la réunion GEMAPI où il a été notamment question du lancement d'une étude (69 000 €) sur l'endiguement du Cher, Indre et Loire.
- a assisté à la Commission Développement économique où a été abordé les tiers lieux (bureaux partagés)
- signale que Monsieur VACHER demande des cailloux pour la Route de Chêne Feuillet

Adèle DENIS :

- annonce que le bureau de l'Association Cantine sera entièrement démissionnaire, lors de l'Assemblée Générale du 4 Mars 2019 à 19h30. Si non renouvellement ce service deviendrait Communal.
- signale des trous Chemin de la Rousselière et rue de la Rabière
- estime que la Commune manque de fleurissement

Elodie ROUSSEAU annonce le bouclage du prochain P'tit Bulletin pour le 15 Mars et en profite pour demander leur article à Sophie (Cheillennes), Adèle (Cantine) et Fabien (SCAC).

Fabien BARREAU souhaite mettre à l'honneur le Sporting Club Azay-Cheillé (SCAC) classé 29^{ème} club de la Région Centre, en quart de finale de la coupe d'Indre et Loire, qui compte 4 équipes séniors.... *Toutes les précisions dans le prochain P'tit Bulletin.*

Pascal VISCIERE

- a rencontré le responsable du STA de CHEILLÉ, qui ne posera pas de sens interdit au carrefour de la déviation (cf. Tour de table du 10/01/2019). Sophie BABIN souligne qu'elle aussi s'est retrouvée nez à nez avec un véhicule venant d'Azay, voulant entrer sur CHEILLÉ. *Ecrire au Conseil Départemental.*
- donne lecture de l'estimation du SIEIL pour un branchement électrique à la Taconnière 16 330 € (reste à charge Communal 9 798 €). *C'est un terrain délaissé du Conseil Départemental, il faudrait savoir s'il est d'accord. D'autre-part, certains ne sont pas favorables pour aménager ce terrain pour les gens du voyage.*
- dit que suite à la réunion AD'AP, les aménagements de circulation intérieure de la Salle polyvalente s'élèvent à 726 €, TPPL a établi des devis pour refaire la plateforme face à la verrière : 1 965 € H.T. (option sablage) 3 010 € HT (bicouche)
- déclare que le nouvel éclairage public fonctionne à Maison Rouge
- annonce que les travaux de la rue des Vergers – Chemin de la Brosse avancent bien, malgré des problèmes de niveaux qui pourraient entraîner une plus-value de 1 000 €
- a assisté à la Commission « déchets » de la CCTVI, qui annonce un retard de la Société Conteneur dans la livraison des containers. *Il a été remarqué que ceux-ci n'étaient pas très solides et s'étaient renversés lors des dernières rafales de vents.*

Marc BADILLER qui était aussi à la réunion GEMAPI (dont le Budget Primitif est de 2 500 000 €) dit que les digues de Loire sont encore entretenues par l'Etat jusqu'en 2024 et qu'ensuite se seront les Communautés de Communes qui en auront la charge.

Jean-Serge HURTEVENT indique que lors de la Commission Mutualisation de la CCTVI, le Chef de la Police Municipale du Chinonais (Chinon, Rivière, Saint-Benoit, Avoine) est venu présenter son mode de fonctionnement. A réfléchir sur le territoire de la CCTVI.

Prochaine réunion le **14 Mars 2019.**

Délibérations prises – 07/02/2019

2019-008	ACQUISITIONS TERRAINS ZV 249 ET ZK 198
2019-009	CCTVI - CONVENTION COGESTION MULTI-ACCUEIL
2019-010	BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018
2019-011	BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018
2019-012	RÉHABILITATION SALLE ASSOCIATIVE DU BOURG – AVENANTS LOTS 6 ET 7 - DÉCISION DU MAIRE
2019-013	Circuit des Caves – Demande de subvention LEADER
2019-014	Vente tonne à lisier
2019-015	SIEIL – Compétence éclairage public – Adhésion de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire

Signatures

HURTEVENT Jean-Serge		FERNANDES Anne-Sophie	
JAVELOT Daniel		SALHI-JOLIT Samira	
BADILLER Marc		VISCIERE Pascal	
MENEAU Jean-Claude		HARDOUIN Jean-Pierre	
DENIS Adèle		LÉON Martine	
CHAUBET Elisabeth		BABIN Sophie	
MOIRET Ingrid		VANWATERLOO Damien	
BARREAU Fabien		ROUSSEAU Elodie	